LA VILLE DE THEOULE-SUR-MER
(1 500 habitants surclassée 10 000 à 20 000 habitants- Alpes maritimes)
Membre de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins
Recrute par voie contractuelle

UN AGENT PORTUAIRE POLYVALENT SAISONNIER (H/F)
Cadre d'emplois des adjoints techniques

Poste à pourvoir à compter du 1er juillet 2024

EMPLOI SAISONNIER

La Commune gère en direct deux ports de plaisance : le port de Théoule avec 180 postes d'amarrage et le port de la Figueirette avec 230 postes d'amarrage.

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique des deux maîtres de port adjoints et au sein d'une équipe de 7 personnes, l'agent portuaire saisonnier a pour missions principales d'accueillir les navires résidents et les navires en escale ainsi que de participer aux travaux d'entretien et de propreté de la capitainerie, des installations portuaires et des abords du port.

Activités principales :

1/ Entretien des équipements et du plan d'eau : l'agent portuaire contribue aux tâches d'entretien et de propreté des installations portuaires, du plan d'eau et des abords des ports (quais, terre-plein, pontons, réseaux d'eaux pluviales, …). Il met en œuvre les moyens de lutte contre les pollutions avec les autres membres de l'équipe.

2/ Veille à la sécurité des navires et aux emplacements des navires : sous le contrôle des autres agents portuaires permanents, il accueille les navires en fonction de leurs caractéristiques et des postes disponibles et assiste les usagers pour leur amarrage. Il contrôle les entrées et sorties sur l'espace portuaire conformément aux règlements en vigueur, vérifie les amarrages et les dispositifs de protection.

3/ Gestion des usagers et participation à l'image positive des ports : sous le contrôle des autres agents portuaires permanents, il accueille et informe les usagers du port y compris les professionnels, assure la mise à disposition des services du port et accompagne les usagers si nécessaire (conseils techniques et rappel des règles de sécurité). Il agit en cas de besoin en qualité de médiateur, relaye le règlement intérieur et s'emploie à le faire respecter, notamment en matière de protection et d'environnement.

Profil et aptitudes requises :

- Connaissances portuaires appréciées (fonctionnement d'une capitainerie et de la gestion portuaire) et du monde de la plaisance (matelotage, techniques et langage radio, relations clientèle),
- Bonne présentation et expression orale,
- Rigueur sur la sécurité et l'hygiène, sur les gestes et postures lors des manutentions, sur le port des EPI,
- Posséder le permis côtier (savoir manœuvrer une embarcation),
- Savoir nager.
- Faire preuve d'initiatives, être dynamique,
- Être sensible au respect de l'environnement,
- Aptitude au travail en extérieur,
- Bonne condition physique.

Rémunération et autres conditions d'emploi
SMIC
Port obligatoire d'une tenue professionnelle,
Poste à temps complet selon un planning de travail mensualisé, incluant les week-ends et jours fériés.

Durée quotidienne et horaires de travail (hors manifestation) : 9h30 à 18h30 avec une heure de pause déjeuner.
Durée et période d'embauche : 2 mois, du 1er juillet au 31 août 2024.

Candidature à adresser : (C.V. + photo) à M. le Maire de Théoule-sur-Mer
BP 40001 - 06591 Théoule sur Mer Cedex
ou par mail à rh@ville-theoulesurmer.fr
Date limite des candidatures : **30/04/2024**